

Accumulateur Q5 de 5 litres – Garantie pour nos clients

I. Généralités

Conformément aux présentes conditions, Inventum accorde une garantie de 1, 2 ou 5 ans sur le produit « Accumulateur Q5 de 5 litres ».

Dans le cadre de la présente garantie, on entend par « client » toute personne physique qui n'a pas acquis la propriété dans le but de la revendre, de la traiter ou de l'utiliser de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou pour ses activités professionnelles indépendantes.

Le « premier acheteur » est celui qui a acquis le produit en premier auprès d'un revendeur ou de toute autre personne physique ou morale, qui a vendu ou installé le produit dans le cadre de ses activités commerciales ou indépendantes.

II. Domaine d'application de la garantie

Les présentes conditions de garantie ne s'appliquent qu'aux appareils qui sont vendus et utilisés en Allemagne. Les droits de garantie légaux (à l'exécution, à la résiliation, aux dommages et intérêts ou à la réduction) ne sont pas exclus par la présente garantie. Cette déclaration de garantie est un service volontaire du fabricant.

III. Protection dans le cadre de la garantie

Un accumulateur de marque Modesto, qui vous est livré, est garanti pour une période de 24 mois à compter de la date de vente au premier acheteur. En cas d'usage commercial, la garantie est de 12 mois à compter de la date d'achat.

Pendant cette période, nous réparerons gratuitement les dommages causés par des matériaux ou un usinage défectueux. Nous accordons une garantie du fabricant de 5 ans à compter de la date d'achat sur le réservoir intérieur.

La garantie ne couvre pas les dommages et dysfonctionnements causés par le calcaire, le gel, les effets chimiques ou électrochimiques, une utilisation non conforme, des raccordements incorrects, l'encrassement des conduites d'alimentation en eau ou des conduites d'évacuation, le non-respect des instructions d'installation, de maintenance et de service ou les interventions non autorisées sur l'appareil.

La garantie ne couvre pas non plus le vieillissement naturel de l'appareil (usure). Après la notification d'un dommage ou d'un défaut, le fabricant vérifie si on se trouve en présence d'un cas de garantie. Si c'est le cas, nous décidons de la façon d'éliminer le dommage.

IV. Procédure en cas de non-occurrence de la garantie

Si l'inspection du dommage signalé indique qu'il ne s'agit pas d'un cas couvert par la garantie, les coûts occasionnés par l'expédition, le contrôle du produit, frais de main-d'oeuvre et frais de démontage et montage de l'appareil compris, sont à la charge du revendeur.

Si, après avoir été informé que la garantie ne couvre pas la réclamation et les coûts estimés de la réparation, le revendeur souhaite que la réparation soit effectuée, il supportera également les coûts occasionnés par les pièces détachées et la main-d'oeuvre. En cas de dommages, qui n'étaient pas déjà présents au moment de la livraison, Inventum se réserve le droit, dans des cas individuels justifiés, d'éliminer le dommage à titre gracieux. Dans ce cas, le revendeur n'a aucun droit légal à l'élimination du défaut.

V. Droits légaux

Outre les droits résultant de cette garantie, le consommateur bénéficie d'autres droits légaux à condition que le revendeur transmette cette garantie au consommateur via une propre déclaration correspondante. Ces droits, qui peuvent dans certaines circonstances être plus favorables pour le consommateur, ne sont pas limités par la présente garantie. La garantie n'affecte pas non plus les droits que le premier acheteur et, le cas échéant, le consommateur peuvent faire valoir à l'encontre du revendeur auprès duquel le premier acheteur a acquis le produit.

VI. Lieu d'exécution, juridiction compétente et droit applicable

La garantie est régie par le droit néerlandais à l'exclusion de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationales de marchandises (CVIM) du 11 avril 1980.

Le lieu d'exécution des droits résultant de la présente garantie est Utrecht, Pays-Bas. Dans la mesure où cela est autorisé, la juridiction compétente est sise à Utrecht, Pays-Bas.

Inventum Technologies B.V